

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

**MODIFICATION DE L'ENDROIT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
PRÉVUE LE 27 AOÛT 2019**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la séance du conseil prévue le 27 août 2019 se déroulera à l'Église de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, située au 3101 rue de l'Église à Sainte-Marthe-sur-le-Lac à 19 h 30.

Le présent avis est donné conformément à l'article 318 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 21^e jour du mois d'août 2019.


Me Marie-Josée Russo
Greffière